

quoi encore? Quelle est la véritable somme requise, selon le ministre, touchant cette assistance, quels que soient les imprévus? Cela ne m'intéresse pas dans le moment. Faudra-il 100 millions de dollars, ou le montant sera-t-il limité à 35 millions? Voilà ma question, et le public a droit à une réponse.

L'hon. M. GARDINER: J'hésite à prophétiser, bien que j'ai fait une ou deux prophéties touchant l'Ouest canadien. Par exemple, lorsque nous avons discuté la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le leader de l'opposition à cette époque m'a posé la même question. J'ai répondu alors que le coût en serait de 10 à 15 millions, et elle n'a coûté qu'un peu moins de 10 millions.

L'hon. M. HANSON: C'était une bonne marge.

L'hon. M. GARDINER: Eh bien, ce n'était pas mal du tout; je ne me suis guère trompé. A cet égard, je ne vois pas comment, au moyen d'une loi ou d'une motion de cette Chambre, on puisse persuader aux cultivateurs de l'Ouest de réduire leurs emblavures de plus de 9 millions d'acres.

L'hon. M. HANSON: Vous croyez que ce serait une mesure trop draconienne?

L'hon. M. GARDINER: La chose n'est pas le moins du monde possible, à mon avis. La plus forte somme que nous pourrions verser d'après ce programme, sur neuf millions d'acres, serait de 36 millions de dollars, à raison de \$4 l'acre. Si les cultivateursensemencent la moitié de cette superficie en céréales secondaires et en herbes, on diminuera ce montant d'un quart. S'ils affrangent les trois quarts de cette étendue, comme je l'ai dit l'autre jour, il faudra verser la somme de 24 millions de dollars pour cette jachère d'été et environ six millions de dollars pour le reste, soit un total de 30 millions. Je ne crois pas que ces chiffres puissent atteindre les 36 millions de dollars; mais nous votons cette somme afin de permettre aux cultivateurs de l'Ouest d'augmenter leurs revenus de 36 millions de dollars cette année, s'ils le désirent. Nous exposons une méthode qui leur permettra d'augmenter de ce montant leurs revenus; nous leur disons: "Si vous consentez à diminuer vos emblavures, vous pouvez toucher cet argent cette année. Si vous ne le voulez pas, il vous faudra attendre de trouver un acheteur pour votre blé avant de recevoir cette somme."

L'hon. M. HANSON: Très bien; ça va jusqu'à présent. Nous nous rappellerons les paroles du ministre. Quels seront les frais administratifs, compte tenu de la proportion élevée des dépenses occasionnées par l'application des autres lois de secours auxquelles le

ministre a fait allusion? Ils ont atteint 30 p. 100 dans le cas de certaines de ces mesures, ce qui est évidemment extraordinaire.

L'hon. M. GARDINER: L'autre soir nous avons voté un crédit de \$384,000, si ma mémoire ne me fait pas défaut, affecté aux frais d'administration d'un projet qui avait entraîné une dépense de presque sept millions de dollars. C'est à peine 30 p. 100. C'est trop élevé, je crois, et c'est ce que j'ai dit. Cependant, je soutiens de nouveau que c'est une mesure prise par la Chambre qui est responsable d'au moins la moitié des dépenses de l'an dernier. J'ai essayé d'en dissuader la Chambre mais je n'y ai pas réussi et, à cet égard, nous devons nous en tenir aux dispositions de la loi. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et la mesure à l'étude seront appliquées en partie par le même organisme, et je crois que les frais d'administration dans le cas de ces deux mesures ne devraient pas dépasser de beaucoup le demi-million.

L'hon. M. HANSON: C'est pour cette raison que vous les fusionnez?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. WRIGHT: Monsieur le président, dans la région que j'habite, un grand nombre de cultivateurs du sud sont venus s'établir sur des quarts de section. Ce déplacement s'est produit depuis un an ou deux et une très petite partie des terres est défrichée, dans bien des cas à peine 20 ou 40 acres. La loi causera un tort considérable à ces cultivateurs à moins qu'on ne leur permette de livrer plus de grain que la quantité prévue aux règlements. Si le Gouvernement ne peut permettre aux personnes qui ne cultivent qu'une étendue très restreinte de livrer plus de grain, alors je conseillerais de modifier les règlements relatifs à l'orge de maltage.

Ces gens seront forcés d'abandonner la production du blé pour se consacrer à celle de l'orge. A l'heure actuelle, la prime au grain de maltage n'est accordée que pour des quantités d'au moins un wagon entier. Le cultivateur doit soumettre un échantillon au maltteur et attendre son approbation avant d'expédier le grain. Il me semble que le Gouvernement devrait s'occuper de fixer le prix de l'orge de maltage cet automne et permettre à ces gens de bénéficier de la prime, même pour des quantités inférieures à un wagon entier.

[L'hon. M. Hanson.]